



Comité de Coordination et d'Animation Mouchampais

REGLEMENT ET DISPOSITIF DE SECURITE – RANDONNEE DU TIGRE

Association : CCAM

Type de Randonnée : Pédestre – VTT – Vélo Famille

- **Randonnée Pédestre :**
 - 3 Parcours : 10 – 16 – 24 KMS
 - Nombre de Participants : Entre 400 et 600 personnes
 - Communes traversées : MOUCHAMPS – ROCHETREJOUX
- **Randonnée VTT :**
 - 3 Parcours : 30 – 40 – 50 KMS
 - Nombre de participants : Environ 300 personnes
 - Communes traversées : MOUCHAMPS – ROCHETREJOUX – LE BOUPERE – L'OIE
- **Randonnée Vélo Famille :**
 - 1 Parcours : 18 KMS
 - Nombre de participants : environ 50 personnes
 - Commune traversée : MOUCHAMPS

DATE : Dimanche 04 Octobre 2020

HORAIRES : De 7h30 à 13h30

Passages sur des propriétés privées : OUI avec accords des propriétaires.

Inscriptions à la salle de la Gare à partir de 7H30 :

- Bulletins d'inscriptions sur place ou sur hello-asso.
- Assurances personnelles : OUI
- Pas de certificat médical
- Présence trousse de secours + présence des secouristes (antenne des Herbiers)
➔ Entre 5 et 10 secouristes
- Présence Ambulance sur site de la Gare.
- Présence pompiers bénévoles : 5

RAVITAILLEMENTS : Un sachet transmis au départ – 5 points eau sur le parcours

PARCOURS : Fléchés - Présence de panneaux de sécurité près des points sensibles.

SIGNALEURS/BENEVOLES : 10 personnes

- Numéros de téléphone fournis (organisation, secouristes...)
- Commissaires présents aux traversées de routes

- **Tous les participants s'engagent à respecter le code de la Route, La Flore et la Faune ainsi que les propriétés privées traversées.**
- Ils s'engagent à effectuer cette randonnée à allure libre, sans esprit de compétition.
- Hors agglomération et par visibilité insuffisante, chaque participant doit porter un gilet de haute visibilité (Art R431-1-1 du code de la Route – Art 2 et 3 de l'arrêté du 29/09/2008)
- Pour les mineurs non accompagnés, une autorisation parentale est demandée.
- Pour le VTT et Vélo Famille, le port du casque est fortement conseillé et obligatoire pour les mineurs.
- Pour ces derniers, un encadrement des parents ou d'un adulte est obligatoire
- Un service dépannage pour les vélos est disponible

PROTOCOLE COVID :

- Port du masque obligatoire sur le site de la Gare.
- Respect des distances de sécurité et utilisation du gel hydro alcoolique sur le site de la gare.
- Respect des distances de sécurité sur les parcours.
- Respect des procédures sanitaires mises en place par le CCAM :
 - o Lors des inscriptions.
 - o Dans la zone d'accueil.
 - o Sur le parcours et sur les « points eau ».
- Pas de douches mises à disposition par l'organisation.

Le CCAM décline toute responsabilité en cas de vols ou de dégradation.

LE 28 JUILLET 2020
A MOUCHAMPS
CCAM
Régis Bordage – Président